

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 28/01/2016

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, ARBEZ-CARME Elisabeth, PILLARD Claudie, MOYAT Alain, Maire adjoints, DALLOZ Sylvie, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, PERRIER Marianne, PETETIN Aurore, RAFFIN Emilie, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, VERNEREY Samuel.
Absentes excusées:	DURIF Joël qui donne procuration à MOYAT Alain, MICHARD Jean-Louis qui donne procuration à PERRIN Raphaël.
Secrétaire de séance :	DALLOZ Sylvie

Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, 1ère adjointe, donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 14/01/2016 qui est approuvé à l'unanimité.

I. LOTISSEMENT "LE GITALET" - ALLOTISSEMENT DU MARCHE DE TRAVAUX : DESIGNATION DES ENTREPRISES RETENUES

Dans l'attente de M. le Maire retenu par ailleurs, Mme Emilie RAFFIN rappelle que le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux de viabilisation du lotissement "Le Gitalet" a eu lieu le 27 novembre 2015.

Conformément au Code des Marchés Publics, l'inscription en a été faite sur le site du Bulletin officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et sur la plate-forme synapse-entreprises permettant l'accès au dossier de consultation par les entreprises dès le 27/11/2015.

L'annonce légale est parue dans l'hebdomadaire "La Voix du Jura" du 03 décembre 2015.

L'objet du marché porte sur 2 lots :

- Lot N° 1 : Terrassement - Voirie - Espaces verts
constitué d'une tranche ferme, d'une tranche conditionnelle (déviation de rue de la Vie-Neuve) et d'une option,
- Lot N° 2 : Réseaux
constitué d'une tranche ferme et d'une option.

La date de réception des offres était fixée au 12 janvier 2016 à 12 h 00.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) a procédé à l'ouverture des plis le 13 janvier 2016 puis s'est réunie le 22 janvier 2016 pour étudier le rapport d'analyse des offres et des candidatures établi par la maîtrise d'œuvre SCP Pruniaux-Guiller.

Les critères de jugement des offres sont fondés pour 40 % sur la valeur technique et pour 60 % sur le montant de la prestation.

A l'arrivée de M. le Maire, il présente de façon détaillée les 7 offres reçues pour chacun des deux lots.

Il ressort que, pour le lot n° 1, l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères pré-cités avec leur pondération, émane de la Sté SOCCO sise à 74650 CHAVANOD.

D'après les informations complémentaires sollicitées, cette entreprise a une véritable expérience en terrains pentus, ayant réalisé des chantiers sur les pistes d'Avoriaz, Val d'Isère, Les 2 Alpes. La note totale pour cette candidature est de 89.5 sur 100.

A la question du faible montant annoncé pour la tranche conditionnelle (déviations de la route de la Vie Neuve), M. le Maire explique que ce poste inclut une moins-value liée à l'utilisation des matériaux pris sur place beaucoup plus importante que les autres candidats.

Pour le lot n° 2, l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères pré-cités avec leur pondération, émane de la Sté SNTP sise à 01460 MONTREAL LA CLUSE, entreprise qui présente des références de qualité et dont la note totale pour cette candidature est de 95 sur 100.

M. le Maire précise que le montant de ces offres est nettement inférieur à celui des estimations.

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir les offres économiquement les plus avantageuses, à savoir :

➤ **Lot n° 1 : Terrassement - Voirie - Espaces Verts**

Entreprise SOCCO - 74650 CHAVANOD pour un montant total de **269 454.95 € HT**, ainsi répartis :

- Tranche ferme : 242 069.10 € HT

- Option 1 : réalisation d'enrobés : 18 870.00 € HT

- Tranche conditionnelle (déviations route de la Vie Neuve) : 8 515.85 € HT

➤ **Lot n° 2 : Réseaux**

Entreprise SNTP SAS - 01460 MONTREAL LA CLUSE pour un montant total de **157 188.00 € HT**

M. le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Une imprécision subsiste pour calculer le coût de revient final du terrain. M. le Maire est dans l'attente de données complémentaires du Syndicat des Eaux du Plateau des Rousses, du SIDEC et d'ERDF. Il espère être en mesure de communiquer rapidement l'évaluation définitive du prix au m² afin de procéder à la signature des premières promesses de vente.

Séance levée à 22 h 10

Affiché le 02/02/2016

Le Maire,

Raphaël PERRIN

